



Accusé de réception en préfecture
074-267410116-20181016-2018-10-15_04-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2018
Date de réception préfecture : 23/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du LUNDI 15 OCTOBRE 2018 à 18 h 30
Mairie - Salle des Commissions

N° DCA2018-10-15/04

Présents : Philippe BOUILLET – Saïda BENHAMDI – Alain COSTA – Suzy FAVRE-ROCHEX – Jean- Claude GEORGET – Béatrice MONTANT – Gabriel MOTTE – Danièle NGUYEN – Claude THABUIS – Patrick TOURNIER.

Excusée avec procuration : Sylvie ROCH (procuration à Claude THABUIS).

Excusés : Sébastien MAURE – Michel SAGE.

Absents : Philippe MONET – Joëlle PRADINES – Yvette RAMOS.

Objet : TARIFS 2019 DU SERVICE « PORTAGE REPAS A DOMICILE »

Il est proposé, pour l'année 2019, de revaloriser les tarifs du service de Portage de repas à domicile, de 1,25% (arrondi au centime le plus proche).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par dix voix « Pour » et une abstention (Jean-Claude GEORGET), décide de fixer comme suit les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 :

REVENUS MENSUELS		TARIFS REPAS
PERSONNE SEULE	COUPLE	ANNEE 2019
De 0 € à 700 €	De 0 € à 1 400 €	4,94 €
De 701 € à 1 000 €	De 1 401 € à 1 700 €	7,39 €
De 1 001 € à 1 300 €	De 1 701 € à 2 000 €	9,86 €
> à 1 300 €	> à 2 000 €	12,47 €

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous Préfecture
de Bonneville le
Notifié le
Le Président,
Sébastien MAURE

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
La Roche-sur-Foron, le 16 octobre 2018
Le Président,
Sébastien MAURE

